



Bagare sur parking de discotheque

Par **keys23**, le **18/02/2009** à **01:14**

bonjour, suite à plusieurs bagares sur le parking de ma discotheque (parking qui m'appartient) je voudrais savoir si j'ai le droit d'utiliser des bombes lacrymogenes contre les agresseurs ?

Par **Tisuisse**, le **18/02/2009** à **11:37**

Bonjour,
Si vous n'êtes pas vous-même agressé, c'est NON.
En cas de bagarre sur votre parking, lequel est ouvert à la circulation publique, il vous faut, à chaque fois, faire appel aux FDO, c'est leur boulot.

Par **keys23**, le **18/02/2009** à **14:13**

Bonjour, si c'est mes vidés qui gaz car ils se font agresser par les gens qui se battent dans ce cas ils ont le droit ?

Par **frog**, le **18/02/2009** à **14:31**

Port d'arme illégal, qui entraîne la perte d'agrément préfectoral des videurs. Qu'ils ont tous je présume, sinon vous encourez 30.000 euros d'amende.

Par **keys23**, le **18/02/2009** à **15:52**

Quel est la solution pour ces bagarres, j'ai le droit de faire quoi pour défendre la survie de la discotheque ? Car les gendarmes à force de les appeler il me menace de me faire prendre une fermeture administrative. Merci pour vos réponses. C'est tres difficile le monde de la nuit et on à pas beaucoup d'alternative pour les bagarres. Si vous en connaissez merci de me les indiquer.

Par **dj maestro**, le **13/05/2009** à **08:50**

salut pour les question boite de nuit fait apelle a sos discotheque une equipe de pro de la nuit qui peuveunt taidernemail djmaestro@hotmail.fr